

Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.a bis) bureaux, services administratifs, enseignement

N° : 2371-YG / 1 Réf. Ademe : 1679V4000034S Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A Valable jusqu'au : 03/04/2026 Le cas échéant, nature de l'ERP : Autres Année de construction : entre 1983 et 1988	Date de visite : 02/03/2016 Date d'établissement : 02/03/2016 Diagnostiqueur : PRIVE Franck - ADN 85 85450 CHAILLE LES MARAIS Tél. : 05 49 05 08 42 Email : franck.adn79@gmail.com Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I CERT 116 rue Eugène Pottier 35000 RENNES. Le N° du certificat est CPDI 0554 délivré le 30/12/2012 et expirant le 29/12/2017.
---	--

Adresse : 17 Impasse Joseph Lacroix 79000 NIORT
 Bâtiment entier Partie de bâtiment (à préciser) :
 S_{th} : 316,8 m²

Propriétaire : Nom : Bureau des Acquisitions Immobilières Adresse : Mail Lucie Aubrac-CS 58880 79028 NIORT	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :
---	---

Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2013-2014-2015

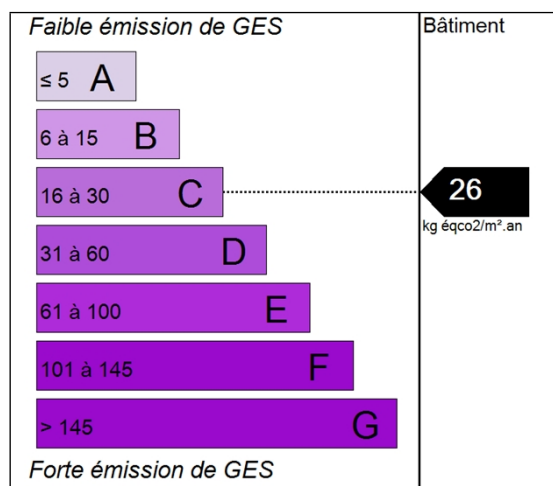
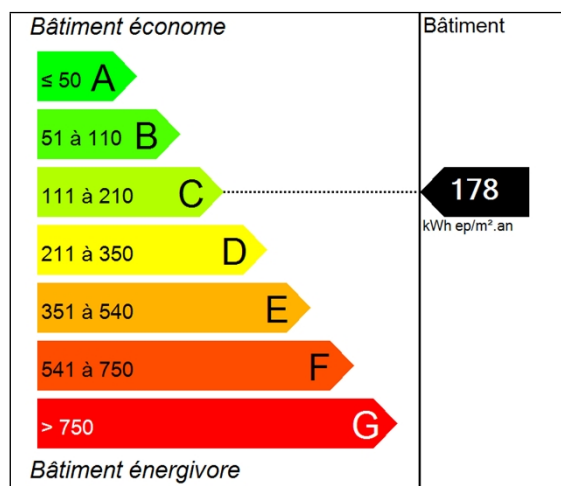
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie en kWh _{EF}	détail par énergie en kWh _{EP}	
Bois, biomasse	-	-	-
Electricité	9185 kWh _{ef}	23696 kWh _{ep}	1444 € TTC
Gaz	32832 kWh _{ef}	32832 kWh _{ep}	1921 € TTC
Autres énergies	-	-	-
Production d'électricité à demeure	-	-	-
Abonnements	-	-	496 € TTC
TOTAL	42017 kWh _{ef}	56529 kWh _{ep}	3860 € TTC

Consommations énergétiques
 (en énergie primaire)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Émissions de gaz à effet de serre (GES)
 pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation estimée : 178 kWh_{EP}/m².an

Estimation des émissions : 26 kgCO₂/m².an



Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : - Mur 1 : briques creuses, ép. 23 cm, non isolé(e) - Mur 2 : blocs de béton creux, ép. 23 cm, isolation par l'intérieur (ITI), année d'isolation : entre 1983 et 1988	Système de chauffage : Installation de chauffage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; année de fabrication : entre 1986 et 1990	Système de production d'eau chaude sanitaire : - Ecs 1, chaudière mixte (chauffage + ecs), énergie gaz naturel, Ecs individuel ; accumulation : 80 l
Toiture : - Plafond 1, entre solives bois avec ou sans remplissage, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), épaisseur d'isolation : 10 cm	Système de refroidissement : - Refroidissement 1, PAC air/air, énergie électrique	Système d'éclairage : - Eclairage 1, usage : éclairage,
Menuiseries ou parois vitrées : - Fenêtre 1 : bois, simple vitrage - Porte 1 : simple en métal, avec moins de 60% de vitrage simple		Système de ventilation : - Ventilation par ouverture des fenêtres
Plancher bas : - Plancher bas1, dalle béton, isolation en sous chape (ITI), année d'isolation : entre 1983 et 1988	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : oui	
Nombre d'occupants :	Autres équipements consommant de l'énergie : -Bureautique 2, usage : bureautique,	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des

consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Commentaires :

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.

- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

Néant

Diagnostic de performance énergétique (6.3.a bis)

RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration

Isolation des combles au minimum de crédits d'impôts

Commentaires : Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

Remplacement fenêtres très performantes

Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.

Commentaires :

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné PRIVE Franck, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.



















J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

CERTIFICATS DE COMPÉTENCES			
		 Je soussigné Philippe TROYAUX Directeur Général d'ICert atteste que:	Franck PRIVÉ Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes: Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment – France métropolitaine Date d'effet: 19/11/2013, date d'expiration: 19/11/2018
		 Je soussigné Philippe TROYAUX Directeur Général d'ICert atteste que:	Franck PRIVÉ Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes: Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet: 09/12/2013, date d'expiration: 09/12/2018
		 Je soussigné Philippe TROYAUX Directeur Général d'ICert atteste que:	Franck PRIVÉ Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes: Constat de risque d'exposition au plomb Date d'effet: 19/11/2013, date d'expiration: 19/11/2018
		 Je soussigné Philippe TROYAUX Directeur Général d'ICert atteste que:	Franck PRIVÉ Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes: Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE Individuel Date d'effet: 31/12/2012, date d'expiration: 30/12/2017
		 Je soussigné Philippe TROYAUX Directeur Général d'ICert atteste que:	Franck PRIVÉ Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes: Etat de l'installation intérieure de gaz Date d'effet: 09/12/2013, date d'expiration: 09/12/2018
		 Je soussigné Philippe TROYAUX Directeur Général d'ICert atteste que:	Franck PRIVÉ Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes: Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet: 21/11/2013, date d'expiration: 20/11/2018

ATTESTATION D'ASSURANCE

ARNAUD DESSENS

Agent Général ALLIANZ
11 PLACE DU CHATEAU
79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

Tél : 0549062621 - Fax : 0549062622
Email : 4002411@agents.allianz.fr
www.allianz.fr/dessens
Orias : 07021024

SARL ADN 79
65, rue des Marais
79000 NIORT

ATTESTATION D'ASSURANCE

Allianz Actif Pro

Allianz atteste que, pour la période du 05/01/2016 au 04/01/2017,

Société Anonyme à Responsabilité Limitée ADN 79

65, rue des Marais 79000 NIORT

est garantie, par le contrat Multi-Pro n°54661624.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations d'assurance édictées aux articles L.271-6 et R.271-1 du code de la construction et de l'habitation
- Garantir l'assuré à hauteur de 500.000 euro par année d'assurance et 300.000 euros par sinistre contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Diagnostic technique immobilier réalisant diagnostics suivants : amiante, plomb, termites, risques naturels et technologiques, électricité, gaz, performance énergétique, assainissement non collectif, dossiers techniques immobiliers, sécurité piscines, infiltrométrie et attestation de conformité thermique

La présente attestation ne peut engager la société d'assurances au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et, n'implique qu'une présomption de garantie.

Fait à COULONGES SUR L'AUTIZE, le 29 décembre 2015

GROUPE ALLIANZ - Cabinet Dessens
POUR LA COMPAGNIE
348 avenue de Paris
79000 NIORT
Tél : 05 49 24 14 75 Email : 4002411@agents.agf.fr
www.allianz.fr/dessens